

Publication d'informations en matière de durabilité (résumé)

Aviva Investors – Global Investment Grade Corporate Bond Fund (ci-après le « Compartiment »)

Ce produit financier promet des caractéristiques environnementales. Le Global Investment Grade Bond Fund (le « Compartiment ») investit principalement dans des obligations d'entreprises de qualité « Investment Grade » du monde entier. Plus particulièrement, le Compartiment investit dans des obligations d'émetteurs gouvernementaux, quasi gouvernementaux et privés.

L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à générer des revenus et à accroître la valeur de l'investissement de l'actionnaire tout en surperformant l'Indice de référence à long terme (5 ans ou plus).

Il n'y aura pas d'investissement durable tel que défini par le Règlement SFDR.

Les critères d'évaluation qualitative de la bonne gouvernance d'entreprise tels que décrits dans le Règlement SFDR sont pris en compte dans les objectifs décrits ci-dessus. Pour les entreprises, le respect du principe de bonne gouvernance introduit par le Règlement SFDR sera assuré en combinant une évaluation fondée sur les principes de l'UNGC (dans le cadre de la Politique d'exclusion fondée sur les critères ESG du Gestionnaire d'investissement ci-dessus) et une évaluation qualitative dans le cadre du processus de recherche des analystes d'investissement. De bons indicateurs de gouvernance constituent une composante importante des outils de notation ESG et de la recherche ESG du Gestionnaire d'investissement.

L'évaluation souveraine ESG permettra d'assurer le respect des critères de bonne gouvernance pour les émetteurs souverains. Les indicateurs de gouvernance constituent une composante importante de nos outils de notation ESG et de nos recherches ESG.

Les indicateurs de risque en matière de durabilité sont pris en compte en sus d'un éventail de recherches financières et extra-financières. Les risques ou impacts en matière de durabilité sont pondérés par rapport à toutes les autres données disponibles lors de chaque décision d'investissement, sans imposer aucune limite spécifique. Par conséquent, le Gestionnaire d'investissement conserve un pouvoir discrétionnaire lors de la sélection des investissements.

Le Règlement SFDR exige que tous les investissements des entreprises respectent le principe de bonne gouvernance, que toutes les sociétés détenues dans le cadre d'un produit visé à l'article 8 doivent respecter. En plus des critères de l'UNGC décrits ci-dessus, les entreprises seront également soumises à une évaluation qualitative de leurs pratiques de gouvernance.

Il est prévu que les indicateurs de durabilité présentés pour ce Compartiment comprendront, sans s'y limiter :

1. La mesure du portefeuille concernant tout revenu dérivé d'une activité exclue (par exemple, le charbon thermique)
2. Les incidents « graves » et « très graves » de l'UNGC évités et les commentaires sur toute exception
3. En outre, le Compartiment mesurera l'exposition aux indicateurs de Principales incidences négatives que le Gestionnaire d'investissement s'est engagé à privilégier dans sa déclaration relative aux principales incidences négatives. À titre de référence, cela inclut :
 - a. Indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - b. Indicateurs relatifs à des activités ayant un impact négatif sur les domaines sensibles à la biodiversité
 - c. Indicateurs relatifs à la mixité au sein des organes de gouvernance

Notre processus de sélection et de filtrage des titres garantit que les sociétés ne peuvent être incluses dans le portefeuille que si elles promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les critères ci-dessous sont contraignants pour le processus d'investissement afin de garantir que les investissements sous-jacents comprennent les titres promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales :

Politique d'exclusion de base de la société Aviva Investors :

Notre utilisation principale des données implique un filtrage des revenus afin d'évaluer le pourcentage des revenus d'un émetteur provenant d'activités économiques qui correspondent aux caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ou qui entrent en conflit avec les principes ESG, ainsi que les principaux indicateurs défavorables que nous nous sommes engagés à traiter en priorité en tant qu'entreprise, et que nous intégrerons pour examen par le Gestionnaire de Fonds.

Nous faisons appel à des fournisseurs tiers pour certaines données et, à ce titre, nous nous appuyons sur leurs méthodologies, ce qui peut signifier que certaines données sont estimées et/ou qu'Aviva Investors peut, de temps à autre, évaluer de manière incorrecte un titre, un émetteur ou un indice. Aviva Investors examinera périodiquement sa relation avec les fournisseurs de données ESG tiers, en prenant les mesures appropriées ou en faisant remonter les informations si cela est jugé nécessaire.

Aviva Investors adopte une approche entièrement intégrée de l'investissement et de la propriété, combinant les compétences de nos gestionnaires de fonds, analystes d'investissement et spécialistes ESG dans toutes les classes d'actifs. Au cours des forums de discussion quotidiens, hebdomadaires et trimestriels, nous surveillerons en permanence la gestion et les performances d'une entité, y compris les évolutions qui peuvent avoir un impact significatif sur la valorisation ou le profil de risque. Dans le cadre de notre analyse, nous suivons les domaines de performance, y compris la gestion des domaines ESG clés.

Nous pensons qu'un dialogue permanent et constructif avec les émetteurs, les entreprises et les représentants souverains est essentiel pour préserver et améliorer la valeur des actifs pour le compte de nos bénéficiaires et de nos clients. Il existe des politiques et procédures spécifiques qui assurent la gouvernance et le contrôle des exclusions du fonds et, le cas échéant, des activités de désinvestissement associées. Ces politiques et procédures sont axées sur une politique d'exclusion spécifique et l'intégration d'une bonne gouvernance.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.